



21.03.2026

Liste des délibérations de la séance du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, le conseil municipal légalement convoqué le 17 mars 2026 s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de La Celle Saint-Cloud sous la présidence de Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire Sortant, pour l'ouverture de la séance ; sous la présidence de Monsieur Mohamed KASMI, doyen d'âge du conseil municipal, pour l'élection du Maire ; sous la présidence de Monsieur Richard LEJEUNE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : Richard LEJEUNE, Sylvie d'ESTEVE, Olivier DELAPORTE, Anne CHAPELET, Pierre QUIGNON-FLEURET, Florina POPA, Othman NASROU, Valérie LABORDE, Mohamed KASMI, Blandine BEAUPAIN, Emmanuel TAMBRUN, Danielle RAVILLION, Laurent BOUMENDIL, Anne-Sophie MARADEIX, Bruno BAYLE, Mathilde JORROT, Alexis LABORIA (arrivé à 9h34), Séverine PEREZ, Laurent DUFOUR, Mahaba AL QAHWACHI, Benoît VIGNES, Isabelle JOUËT-PASTRÉ, Adrien BONIN, Audrey AUBER, Philippe LERIN, Pulchérie KOUAMÉ, Blaise VIGNON, Michel AUBOUIN, Dominique PAGÈS, Jean-François BARATON, Nathalie ZULIANI, Antoine HULOT, Stéphane MICHEL, Pascale ASKENFELD, Sébastien LECLER (*conseillers municipaux*).

Absents excusés : Aucun

Absents : Aucun

Procurations : Aucune

Secrétaire de séance : Mahaba AL QAHWACHI (*conseillère municipale*).

Assesseurs : Alexis LABORIA, Adrien BONIN (*conseillers municipaux*).

1. Election du Maire

Richard LEJEUNE est élu Maire de La Celle Saint-Cloud à la majorité absolue, par 26 voix.

2. Détermination du nombre d'adjoints au Maire.

Approuvé à la majorité par 34 voix pour, et 1 abstention Michel AUBOUIN.

3. Election des adjoints au Maire.

La liste en présence conduite par Olivier DELAPORTE est élue à la majorité absolue avec 26 voix.

4. Fixation des montants des indemnités de fonctions des élus.

Approuvé à l'unanimité.

5. Fixation d'une majoration aux indemnités de fonctions des élus.

Approuvé à la majorité par 30 voix pour, 5 voix contre Michel AUBOUIN, Dominique PAGÈS, Jean-François BARATON, Nathalie ZULIANI, Antoine HULOT.

6. Délégation générale-article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Approuvé à la majorité par 30 voix pour, 5 voix contre Michel AUBOUIN, Dominique PAGÈS, Jean-François BARATON, Nathalie ZULIANI, Antoine HULOT.

La séance est levée à 11 h 30.

Vu pour être publié sur le site internet de la commune et affiché conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 CGCT.



Le Maire,

Richard LEJEUNE